

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

<b>Objet</b>
N° 23/05/15
<b>Subventions aux associations</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

Le maire donne lecture des comptes et prévisions des associations de la commune ayant déposées une demande de subvention pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide** d'allouer les subventions au titre de l'année 2022 comme suit :

Banque alimentaire	100.00
Groupe folklorique Li treiv'zin	200.00
Comptoir des Légendes	500.00
La Nuit des Ours	5 000.00
Radio des Ours	500.00
Divers	8 700.00

La somme de 8 700€ inscrite en « Divers » est réservée pour être allouée ultérieurement.

Ces crédits, soit la somme de 15 000 €, sont inscrits au BP du budget général de l'exercice 2023 au compte 6574

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



La présente délibération est transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Notifié ou publié le :

Madame le Trésorier de Sallanches